

ASA DES ARROSANTS BRESSIERES-ROMARINS

Hôtel de Ville – 13660 ORGON

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 ST REMY DE PROVENCE

Tél : 04 90 92 25 76 - E-Mail : asa.bressieres-romarins@outlook.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 1^{er} JUILLET 2024

Référence : DEL_2024/06

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2024-1

Nombre de présents	5
Quorum 1 ^{ère} Réunion	3
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	4

Nombre de votants	4
Suffrages exprimés	4
Pour	4
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt quatre et le premier juillet à quinze heures s'est réuni à Saint Rémy de Provence, le Conseil Syndical de l'ASA des Arrosants de Bressières-Romarins, sur convocation de Monsieur le Président, adressée en date du 24 Juin 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu la Délibération DEL_2024/01 en date du 9 Février 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

Vu les Délibérations votées lors de la séance de ce jour approuvant le Compte de Gestion 2023, le Compte Administratif 2023, et l'affectation des résultats 2023,

Il est proposé d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION	CHAPITRE	Nature	Libellé	BP 2024		DM 2024-01		TOTAL Ensemble
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	002	002	Résultat fonctionnement reporté				44 222,87 €	44 222,87 €
	011	615232	Réseaux	2 000,00 €		29 233,01 €		31 233,01 €
	011	6156	Maintenance			1 500,00 €		1 500,00 €
	011	62878	Remboursement de frais	1 000,00 €		3 500,00 €		4 500,00 €
			Dotations aux amortissements et aux					
	68	681	provisions Charges de fonctionnement courant			2 251,86 €		2 251,86 €
	78	781	Reprises sur amortissements et provisions Produits de fonctionnement courant		7 738,00 €		-7 738,00 €	0,00 €
TOTAL		SECTION FONCTIONNEMENT		3 000,00 €	0,00 €	36 484,87 €	36 484,87 €	

la Commission Administrative,

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1^{er} : de voter la décision modificative 2024 n°1 telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président



Jean-Louis DEVOUX

Nom et Prénom du second signataire
LASCAUX Daniel

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le

08/07/2024

Date de réception en Sous-Préfecture le

08/07/2024